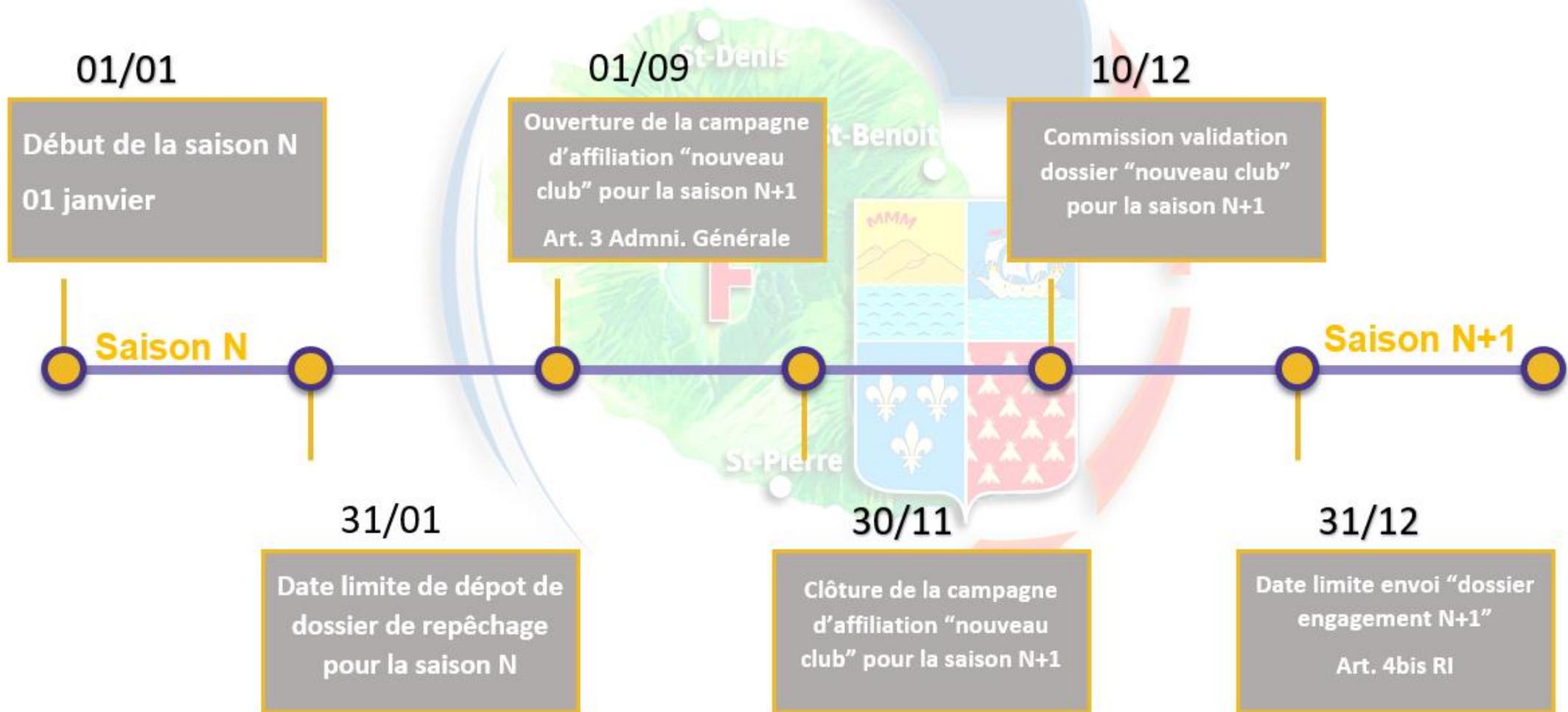


GUIDE DE PROCEDURE D'AFFILIATION A LA LRF



Process affiliation nouveau club



1. Création de l'association

1.1 Définition du projet associatif

- 🌐 Déterminer les objectifs et les activités de l'association.
- 🌐 Identifier les dirigeants fondateurs (minimum 3 personnes : Président, Trésorier, Secrétaire).

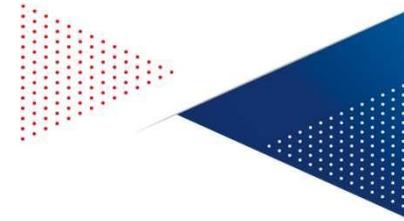
1.2 Élaboration des statuts

- Rédiger un projet de statuts en s'appuyant sur un modèle recommandé (ex. statut type FFF).
- Les statuts doivent préciser :
 - 🌐 La dénomination de l'association
 - 🌐 L'adresse du siège social
 - 🌐 Les règles encadrant les relations entre les membres
 - 🌐 L'objet de l'association, qui doit inclure obligatoirement **la pratique du football**

1.3 Démarches administratives

- 🌐 Prendre contact avec le service des sports de la mairie afin d'obtenir la mise à disposition d'un terrain conforme aux normes de pratique.
- 🌐 Obtenir une attestation de mise à disposition d'un terrain homologué à fournir lors du processus d'affiliation.

01/09/2025 – Phase de préparation des associations candidates

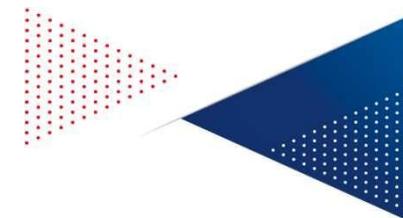


1.4 Assemblée Générale Constitutive

Réunion des membres fondateurs en Assemblée Générale Constitutive :

- 🌐 **Adoption** des statuts de l'association.
- 🌐 **Élection** des membres de l'organe de direction.





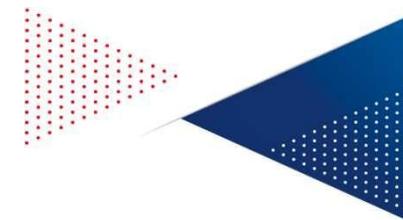
2. Déclaration de l'Association à la Préfecture

2.1 Déclaration de votre association

Votre association doit être déclarée auprès de la préfecture. Cette démarche peut être effectué

- ✓ **En ligne** : La procédure la plus rapide, mais elle nécessite un compte **FranceConnect**. [e-creation](#)
- ✓ **Par courrier** : Envoyez votre dossier complet à la préfecture compétente.
- ✓ **Sur place** : Déposez directement votre dossier à l'accueil de la préfecture.





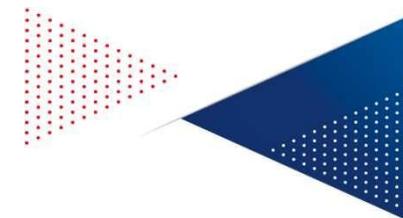
2.2 Qui peut effectuer la déclaration ?

La déclaration doit être effectuée par l'un des membres chargés de l'administration de l'association ou par une personne mandatée à cet effet.

2.3 Documents à fournir

- 📌 **Formulaire officiel** de création d'association [cerfa création asso.pdf](#)
- 📌 **Déclaration** de la liste des dirigeants [déclaration dirigeant.pdf](#)
- 📌 **Statuts** de l'association
- 📌 **Procès-verbal** de l'Assemblée Générale constitutive

Prévoir enveloppe affranchie tarif 20g à l'adresse du siège si démarche courrier ou sur place.



2.4 Déclaration au Journal Officiel

La publication au **Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise (JOAFE)** est fortement recommandée. Cette démarche est gratuite et incluse dans le formulaire en ligne ou le formulaire Cerfa.

2.5 Récépissé de déclaration en préfecture

Une fois les démarches effectuées, la préfecture vous délivrera un récépissé de déclaration. Ce document devra être joint au dossier d'affiliation.



3. La phase d'affiliation : 1er septembre au 30 novembre.

Elle concerne **tous les types de clubs** et est soumise à validation par le **Comité de Direction (Codir) de la LRF**, ainsi que par le **service juridique de la FFF**.

 **Démarches à suivre :**

- ◆ **Prendre contact avec la LRF.**
- ◆ **Envoyer les informations suivantes par courriel à  contact@lrf.re :**
 - **Nom et prénom du Président de l'association**
 - **Date de naissance du Président de l'association**
 - **Adresse e-mail et coordonnées téléphoniques**
 - **Adresse complète du siège social**
 - **Nom exact de l'association** (identique à celui figurant dans les statuts)
 - **Type de club** (libre, entreprises, futsal, etc.)

4. Procédure d'affiliation

Le Président de l'association recevra un **lien d'affiliation** sur l'adresse e-mail déclarée.

 Documents à joindre à la demande :

- Statuts du club
- L'attestation sur l'honneur
- Récépissé de déclaration en préfecture
- Procès-verbal (PV) de l'Assemblée Générale constitutive
- Attestation sur l'honneur du Président, engageant le club à respecter les textes fédéraux
- Attestation de la mairie confirmant la mise à disposition d'un terrain
- Extrait de Kbis pour les clubs Entreprises

Une fois le formulaire complété, le club devra le valider électroniquement et l'envoyer à la LRF.

01/10/2025 – Phase d'affiliation

Avis de la Ligue

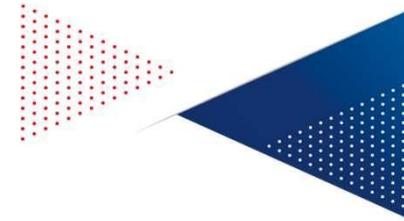
Le dossier est transmis à la Ligue qui effectuera le contrôle des pièces. La Ligue pourra donner un avis favorable , refuser des pièces invitant le club à régulariser sa situation ou exprimer un rejet définitif.

Dès validation par le Codir de la LRF, le club reçoit un courrier de confirmation contenant son numéro d'affiliation et ses codes OFFIFOOT afin de procéder à une demande de FOOTCLUBS. Le service informatique de la LRF contactera le président du club afin de mettre en place son adresse officielle. C'est sur cette adresse que le club recevra son dossier d'engagement via le service comptabilité de la LRF.

Avis de la F.F.F

Une fois l'avis rendu par la Ligue , la FFF peut valider ou rejeter des demandes d'affiliations si elle juge les statuts non compatibles avec ceux de la FFF ou pour tout motif d'intérêt général.





5. Phase de pré-engagement des clubs

Après l'Assemblée Générale de la LRF, la phase de pré-engagement des clubs pour les **compétitions N+1** débute.

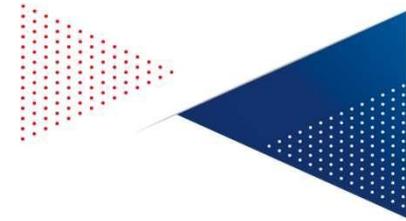
Modes de pré-engagement :

- **Dématérialisé**  (disponible pour les clubs existants)
- **Formulaire papier**  (obligatoire pour les nouveaux clubs)

Échéances :

- **Retour du dossier** à la LRF avant le **31/12**, accompagné des **droits d'engagement**.
- À partir de **mi-janvier**, les **commissions compétentes de la LRF** procéderont à la **validation définitive** des engagements.

CONTACT:



Ligue Réunionnaise de Football

0262 90 19 49

contact@lrf.re

